

ANNÉE
2024
2025

INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE



À PARTIR DU COLLÈGE



**INSCRIPTIONS
OUVERTES À PARTIR
DU 27 MAI 2024**



N
E
P
A
S
J
E
T
E
R
S
U
R
L
A
V
O
I
E
P
U
B
L
I
Q
U
E

Par internet sur le site :
www.sylvia.sddv.fr



À l'agence commerciale
Sylvia, à la gare SNCF de
Saint-Dié-Des-Vosges

*Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes à partir
du 27 mai 2024.*

*Cette démarche est obligatoire pour tous les élèves scolarisés
(y compris pour les élèves déjà inscrits les années précédentes).*

*Pour les ayants-droits :
plus tôt l'inscription est faite,
moins cher est l'abonnement*

Inscription validée avant le 14 juillet 2024

94 €

Inscription validée entre le 14 juillet et le 15 août 2024

104 €

Inscription validée à partir du 16 août 2024

114 €

*(Le tarif pour les non ayants droits
est de 244 €).*



Comment inscrire ou réinscrire son (ses) enfant(s) ?

Faire l'inscription en ligne sur le site internet www.sylvia.sddv.fr sur la page « Boutique en ligne ».

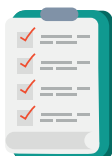
Si vous possédez déjà une **carte scolaire Syllabe**, il est important de ne pas refaire une nouvelle demande de carte, auquel cas votre demande ne pourra être traitée.

Vous avez déjà une carte scolaire Syllabe ?



1/ Munissez-vous du numéro de votre **carte scolaire Syllabe**.

2/ Allez sur la boutique en ligne et remplissez un formulaire « **Renouvellement d'inscription scolaire** ».



Vous n'avez pas encore de carte scolaire Syllabe ?

- 1/ Munissez-vous d'une photo, d'une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille, etc.) et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.
- 2/ Allez sur la boutique en ligne et faites une « **Demande de carte scolaire** ».
- 3/ Complétez vos coordonnées. Un e-mail d'enregistrement de la demande vous est envoyé. Utilisez le lien fourni dans l'e-mail et remplissez le formulaire.

Renseignez les informations demandées et suivez les étapes.

Une fois votre demande envoyée, vous recevrez un e-mail de confirmation.

Attention, c'est la date de réception de cet e-mail qui fera foi pour définir le tarif à payer, même si votre demande est refusée pour dossier incomplet ou erroné.

Vous devez dès maintenant recharger le Pass scolaire annuel 2024/2025 sur votre carte en allant sur la boutique en ligne ou à l'agence commerciale Sylvie.

Dès paiement, vous recevrez la preuve de réinscription (par courrier ou directement à l'agence commerciale Sylvie, selon le mode choisi lors de l'inscription).

- Une fois votre numéro de carte reçu par e-mail, vous pourrez acheter votre Pass scolaire annuel 2024/2025 sur la boutique en ligne ou à l'agence commerciale Sylvie.
- Dès paiement, vous recevrez votre carte Syllabe (par courrier ou directement à l'agence commerciale Sylvie, selon le mode choisi lors de l'inscription).

Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports : le parent qui fait la demande paie l'abonnement, et le second parent se verra délivrer une seconde carte gratuitement.



Ma carte de transport scolaire

Deux moyens de paiement : sur la boutique en ligne ou à l'agence commerciale Sylvie.

En cas de perte ou de vol de la carte, un duplicata payant (5 euros) est à faire à l'agence commerciale Sylvie.

Retrouvez ici toutes les informations dont vous avez besoin !
www.sylvia.sddv.fr

Réseau Sylvie



@Sylvia-Transport
Saint-Dié Agglomération



transdev
the mobility company

Agence Sylvie
Gare SNCF - 88100 Saint-Dié-des-Vosges
Ouverture (sauf jours fériés) :
Lun-Ven : 08h00-13h00 / 14h00-18h00
Sam : 10h00-12h00

0 800 880 676 Service & appel gratuits

Lun-Ven : 08h00-18h00
Sam : 08h00-13h00

L'agglo



Saint-Dié
vosges

INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE



MATERNELLE/PRIMAIRE

N E P A S J E T E R S U R L A V O I E P U B L I Q U E

INSCRIPTIONS OUVERTES À PARTIR DU 27 MAI 2024

Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes à partir **du 27 mai 2024**.
Cette démarche est obligatoire pour tous les élèves scolarisés
(y compris pour les élèves déjà inscrits les années précédentes).

Comment inscrire son (ses) enfant(s) ?

Faire l'inscription en ligne sur le site internet www.sylvia.sddv.fr sur la page «Boutique en ligne».

- 1/ Munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - 2/ Allez sur la boutique en ligne et faites une « **Inscription scolaire maternelle et primaire** ».
 - 3/ Complétez vos coordonnées. Un e-mail d'enregistrement de la demande vous est envoyé. Utilisez le lien fourni dans l'e-mail et remplissez le formulaire.
- Renseignez les informations demandées et suivez les étapes pour l'inscription au transport scolaire.
>Si vous avez un autre enfant à inscrire, répétez cette étape en cliquant sur « **Inscription scolaire maternelle et primaire** ».

Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports : un des deux parents fait la demande, et renseigne le domicile de chaque parent.

Le suivi de l'inscription

Lorsque votre demande sera acceptée, vous recevrez un e-mail de validation, stipulant que votre carte de transport est prête.

Toutefois, cet e-mail (généralisé automatiquement) confirmera l'inscription, mais aucune carte ne sera délivrée car votre enfant n'aura pas besoin de carte pour emprunter le transport scolaire.

Retrouvez ici toutes les informations
dont vous avez besoin !
www.sylvia.sddv.fr



Réseau Sylvia



@Sylvia-Transport
Saint-Dié Agglomération



transdev
the mobility company

Agence Sylvia
Gare SNCF - 88100 Saint-Dié-des-Vosges
Ouverture (sauf jours fériés) :
Lun-Ven : 08h00-13h00 / 14h00-18h00
Sam : 10h00-12h00

0 800 880 676 Service & appel gratuits

Lun-Ven : 08h00-18h00
Sam : 08h00-13h00

L'agglomération



Saint-Dié
des Vosges